

TRANSMISSION PAR COURRIEL

rperrron@spgq.qc.ca

Gatineau, le 10 mars 2019

Monsieur Richard Perron
Président du Syndicat des professionnelles et
professionnels du gouvernement du Québec
7, rue Vallière
Québec (Québec)
G1K 6S9

OBJET : Les personnes retraitées du SPGQ et le RREGOP

Monsieur le Président,

Nous sommes quelques personnes retraitées professionnelles du gouvernement du Québec et nous prenons acte à chaque début d'année des infimes augmentations de la rente du RREGOP.

En effet, malgré plus de 30 années de service et une rente attrayante en début de retraite, les effets d'une rente largement désindexée se répercutent sur notre vie au quotidien. De fait, 17 années de service, pour les personnes qui ont travaillé de 1982 à 1999, sont exclues de la formule d'indexation, le taux d'augmentation de l'indice des rentes (TAIR) étant inférieur à 3%. En pratique, l'indexation de la rente est amputée de 75 % d'une hausse conforme au TAIR. ^{1, 2}

Au fil des ans, à moyen et long terme, le pouvoir d'achat des personnes retraitées sera assurément érodé. Certaines études mentionnent l'état d'endettement élevé chez les personnes âgées et l'insolvabilité dans ce groupe de population. D'autre part, récemment, un rapport canadien sur les coûts associés au panier alimentaire anticipait pour l'année 2019 une hausse du prix des légumes de 4 % à 6 %³. Les personnes retraitées actuelles et celles qui prendront leur retraite dans un proche avenir en subiront les effets multiples.

Éventuellement, les personnes retraitées du gouvernement du Québec, bénéficiaires du RREGOP (ex-fonctionnaires, ex-enseignantes, ex-infirmières, ex-professionnelles et autres) devront-elles compter uniquement sur les régimes publics, tels que la Régie des rentes (RRQ) et le régime universel de base, soit la pension de Sécurité de vieillesse (SV) afin de contrer les effets de l'inflation?

À titre d'exemple, la rente provenant de la RRQ a augmenté de 2,30 % en 2019, et celle de la SV a été haussée de 2,52 % (mécanisme de révision trimestrielle)⁴. En tenant compte de l'exclusion des années de service pour la période 1982-1999 et de la moitié du TAIR appliqué à partir des années de service de l'an 2000, la hausse de la rente du RREGOP ne procure qu'une hausse de 0,58 % (approximation empirique)⁵.

Nous vous rappelons que les 270 920 bénéficiaires du RREGOP en 2017 recevaient une rente moyenne de 19 625 \$. Par conséquent, elles ne roulent pas sur l'or⁶ et ces règles d'exclusion ne vont certes pas contribuer à les enrichir.

Par ailleurs, nous savons que le **SPGQ** peut compter sur une énorme expertise en matière de retraite. En effet, s'y trouvent parmi ses effectifs des actuaires, des économistes, des CPA et des agents de recherche. Dans le passé, le SPGQ a partagé cette expertise en contribuant à des rapports de recherche visant à déterminer, entre autres, le coût des rentes selon les types d'emplois de la fonction publique et des réseaux.

C'est pourquoi, nous vous demandons, Monsieur le Président, d'assumer le leadership en matière de retraite, comme ce fut le cas en 1996-1997 sous la présidence de Robert Caron et en 2007-2012 sous la présidence de Gilles Dussault et d'entreprendre des démarches avec les partenaires syndicaux cotisant au RREGOP afin de rétablir, dans les meilleurs délais, les années exclues de la formule d'indexation et toute autre initiative susceptible de bonifier la rente pour les personnes retraitées actuelles et futures.

Il nous semble que la conjoncture socio-économique actuelle du Québec soit plutôt favorable à une telle démarche. Rappelons simplement, une époque pas si lointaine, dans les années 80 et 90, où le gouvernement du Québec connaissait des déficits budgétaires importants et sa part des prestations de retraite (la moitié) n'était pas provisionnée. Au cours des dernières années, l'emploi et le PIB ont atteint des niveaux élevés et des surplus budgétaires de plus en plus élevés ont été enregistré. Possiblement plus de 4 G\$ au printemps 2019. De plus, le dépôt de sommes importantes au Fonds des générations permet une réduction directe de la dette publique. Nous sommes collectivement très loin des années de déficit et de la récession de 2008.

En outre, au 31 décembre 2017, la valeur actuarielle de la cagnotte (alimentée par les cotisations des employés) du RREGOP atteignait **64,8 G\$** avec un surplus actuariel de **4,6 G\$** ou l'équivalent de **7,7 %** de la valeur actuarielle des prestations⁷. Il avait été convenu entre les syndicats et le Conseil du trésor qu'un surplus excédant **20 %** de la valeur actuarielle des prestations permettrait de bonifier l'indexation de la rente selon les années de service de 1982 à 1999. Évidemment, même si les excellents rendements de la dernière décennie, soit 9,3 % pour la période 2009-2018 ne sont pas garants du futur, les résultats désastreux de 2008 (-25,7 %) apparaissent largement dépassés et loin derrière nous, la valeur marchande du RREGOP ayant passé de 33,5 G\$ en 2008 à 70,4 G\$ en 2018^{8,9}.

En 1999, comme suite à des demandes syndicales, le gouvernement avait pris l'engagement de provisionner à hauteur de **70 %** pour 2020 sa part des prestations dans le cadre du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). La cagnotte de l'employeur atteignait **75,4 G\$** au 31 mars dernier 2018. Or, et heureusement, en décembre dernier, les sommes accumulées dans le FARR représentaient **74 %** de son passif actuariel avec 2 ans d'avance sur le plan initial et un ratio plus élevé¹⁰. Que fera le gouvernement du Québec avec les surplus annoncés? Accélérer les versements au FARR et devancer le pourcentage de capitalisation?

De surcroît dans un contexte de pénurie et de rétention de la main-d'œuvre, le gouvernement du Québec, à titre d'employeur, ne peut remporter la course, surtout pas par rapport à d'autres instances gouvernementales, en particulier le gouvernement fédéral. En effet, les écarts de salaires, les avantages sociaux et un régime de retraite pleinement indexé demeurent nettement favorables aux employés du fédéral. Ainsi, il est à prévoir qu'une forte proportion d'employés fédéraux, en particulier ceux de l'ARC (Agence de revenu Canada), ne souhaiteraient pas se joindre à un très éventuel service québécois (Revenu Québec) dédié à la déclaration unique d'impôt.

À cette étape-ci, il importe de rappeler qu'il n'y a pas si longtemps nous comptions parmi les participants actifs et avons contribué tant au RREGOP qu'au syndicat. Lors de négociations antérieures, notre employeur (le Conseil du Trésor) nous avait interpellés en ces termes approximatifs : « acceptez ces hausses de salaire... première année 0 %, deuxième année 0,50 %, troisième année 0,75 %... vous avez un régime de retraite garanti ». Nous avons alors compris avec amertume que notre future rente représentait un salaire différé. Aujourd'hui, les surplus budgétaires, et du RREGOP et du FARR, deviennent la norme, un nouveau paradigme. Cependant, notre rente s'amincit comme une peau de chagrin.

Pour le SPGQ et les autres syndicats du secteur public, compte tenu de cette conjoncture économique favorable, il y a une occasion unique à saisir afin de doter les membres actuels et les personnes retraitées d'une formule d'indexation améliorée qui permettrait « de mieux prendre soin » des personnes retraitées actuelles et futures et, par le fait même, rendre les emplois du secteur public plus attrayants et plus compétitifs avec le secteur municipal, les grandes entreprises privées et le gouvernement fédéral.

Devrons-nous attendre 10 ans, 15 ans avant de voir poindre un début d'amélioration de l'indexation de la rente du RREGOP? Voulons-nous laisser les écarts de richesse s'agrandir dans notre société? Selon nous, contribuer à l'amélioration de la rente de retraite représente un moyen efficace de lutte à la pauvreté et aux inégalités sociales. De plus, cette contribution aiderait également à maintenir un sentiment de confiance à l'égard de nos institutions démocratiques comme de nos syndicats. Il est à souhaiter que pour l'ensemble de la société nous ne devenions pas les prochains « gilets jaunes » du Québec.

En terminant, nous vous prions de bien vouloir déposer cette lettre au prochain conseil syndical et inviter ses membres à réexaminer cet important dossier qui fait aussi l'objet de négociations dans le cadre de toutes les conventions collectives et à adopter :

- une première résolution

visant à vous confier le soin de contacter vos vis-à-vis syndicaux dont les membres cotisent au RREGOP, et ce, afin d'entamer des discussions portant sur la valorisation de la formule d'indexation pour les années 1983 à 1999 et pour les suivantes;

- une seconde résolution


visant à confier aux membres du comité retraite le soin d'examiner toutes les options possibles de formule d'indexation touchant les personnes retraitées et l'ensemble des professionnelles et professionnels travaillant dans les ministères et organismes et dans le secteur parapublic et de faire rapport au conseil syndical des avancées et des conclusions de leur travail.

Ce comité devra s'adjoindre, au besoin, des personnes retraitées, des actuaires, des économistes, des comptables ou toute autre personne possédant une expertise en matière de retraite.

En conclusion, nous espérons que le conseil syndical tout comme vous assurerez un suivi rigoureux à nos requêtes, car nous avons la conviction que cette problématique touche autant les personnes retraitées que les professionnelles et professionnels actifs.

Le SPGQ ayant été, par le passé, un leader en matière de retraite et un initiateur de changements, nous osons croire que notre syndicat sera, une fois de plus, le déclencheur d'une prise de conscience et la locomotive d'une révision du modèle d'indexation du RREGOP.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.



Serge Bordeleau

Ex-représentant substitut de la section G
Ancien analyste à la CSST-Outaouais

Les personnes suivantes sont associées et signataires de cette lettre :

Luce Bernier, vice-présidente du SPGQ 2006-2012, membre de l'Ordre du syndicalisme

Monique Bisson, ex-représentante de la section G, membre de l'Ordre du syndicalisme

Denis Carrier, ex membre du SPGQ du ministère des Transports

c. c. Madame Francine Belleau, Secrétaire
(francine.belleau@spgq.qc.ca)
Madame Caroline Viau, secrétaire du conseil syndical
(cviau@spgq.qc.ca)

RÉFÉRENCES

1. <https://cdn.carra.gouv.qc.ca/général/pages/IN99AXXX00A001.aspx>
2. AREQ-CSQ-AQRP Communiqué de presse, 4 décembre 2018
3. UNIVERSITÉ DALHOUSIE (Halifax), Université de Guelph, Rapport canadien sur les prix alimentaires à la consommation, édition 2019. Rapporté par Frédéric Wolf, Radio-Canada.
4. <https://cdn.carra.gouv.qc.ca/Général/Pages/IN99JXXX00A001.aspx>
5. Conforme aux données de certains retraités et du communiqué précédent
6. RETRAITE QUÉBEC. Rapport annuel de gestion 2017.
7. RREGOP, Comité de retraite, Mise à jour de l'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2017.
8. RETRAITE QUÉBEC. Rendements RREGOP. Mars 2018
9. RETRAITE QUÉBEC. Rendements RREGOP. Février 2019
10. LA PRESSE +, Francis **Vailles**, «La cagnotte des profs et infirmières». 10 décembre 2018.